

ARRONDISSEMENT DE CORTE ET CANTON DE FIUMORBO-CASTELLO  
**COMMUNE DE PRUNELLI DI FIUMORBO**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Délibération  
N° DEL-37-130423-15**

**SEANCE DU 13 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois d'avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André ROCCHI, Maire.

**Etaient présents :** M André ROCCHI ; M Christian PAOLI ; Mme Marie Josée SANTONI ; M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Agnulina ANDREANI ; M Vincent SUSINI ; Mme DAMIANI-CHIODI Anne-Marie ; Mme Victoria COLOMBANI ; M Franck PAOLI ; Mme Marie-Luce MICAELLI ; M Toussaint BARBONI ; Mme Muriel ELEGANTINI ; M Pierre Louis PIERI ; M Jules François PAOLI ; Mme Nadine ACHILLI FABRE ; M Esteban SALDANA ; Mme Nicole FARENC ; M André POLINI.

**Etaient représentés :** Mme Anne Laure FILIPPINI par Mme Victoria COLOMBANI ; M Jean Jacques FRATICELLI par M Christian PAOLI ; Mme Lisa FRANCISCI par Mme CHIODI Anne-Marie ; M Jean François OTTOMANI par M Toussaint BARBONI ; M Filippu Antone ANGELI par M Pierre Louis PIERI ; Mme Marie Pierre GAMBOTTI par Mme Agnulina ANDREANI ; Mme Sandrine MURGIA par M Sébastien GUIDICELLI ; Mme Dominique VILLARD ANGELI par Mme Nadine ACHILLI FABRE ; M Albert PIREDDA par M Esteban SALDANA.

**Secrétaire de séance :** Mme Muriel ELEGANTINI

<b>Nombre de Membres en exercice :</b> 27	<b>Présents :</b> 18	<b>Absents :</b> 0	<b>Représentés :</b> 9	<b>Votants :</b> 27
<b>Votes pour :</b> 27	<b>Votes contre :</b> 0	<b>Abstentions :</b> 0		
<b>Affichage en date du :</b> 04.04.2023	<b>Convocation :</b> 04.04.2023			

**OBJET : DESISTEMENT SUR LE PROJET D'ACQUISITION DES BATIMENTS SITUES SUR LA PARCELLE CADASTREE SECTION D 1289**

Le Maire rappelle que la commune de Prunelli di Fiumorbu, par délibération de son Conseil Municipal n°191020-36, en date du 19 octobre 2020, s'était porté acquéreur des bâtiments sis sur la parcelle cadastrée section D n°1289, à Agnatello 2023 Prunelli di Fiumorbu, dont la Société Corse Travaux est propriétaire, dans le cadre d'un projet d'aménagement de logements et de bureaux.

Cependant, ce projet ayant été modifié, la commune ne souhaite plus procéder à l'acquisition de cet ensemble immobilier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :**

- D'entériner l'abandon du projet d'acquisition des bâtiments bâtis sur la parcelle cadastrée section D n°1289 à Agnatello et appartenant à la Société Corse Travaux ;
- De procéder au retrait de la délibération n°191020-36 du 19 octobre 2020 ;
- D'autoriser le maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
02B-212002513-20230413-DEL3713042315-DE  
Date de réception préfecture : 19/04/2023